

2022

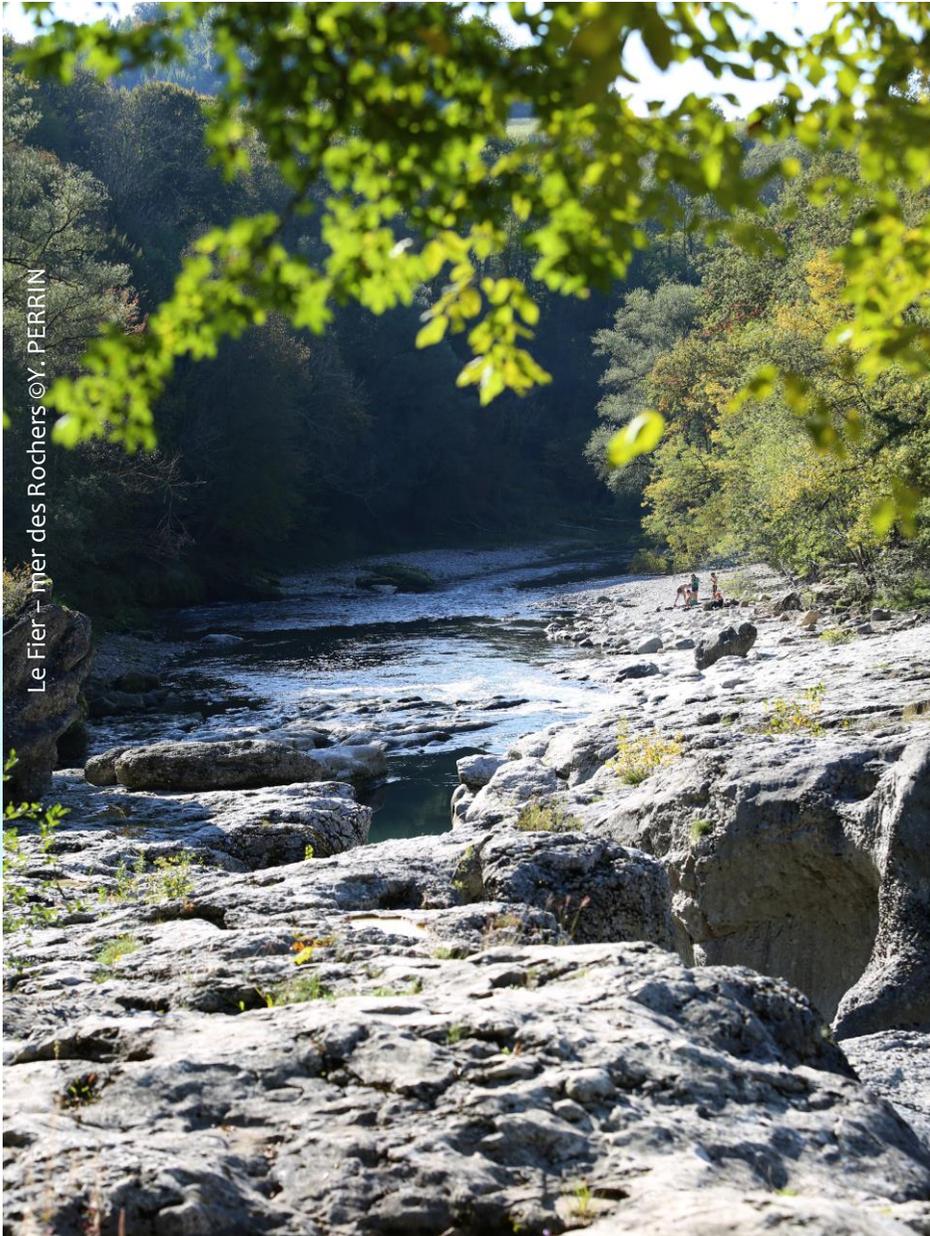


CONTRAT
DE BASSIN **Fier &
Lac d'Annecy**

Rapport annuel d'activité



Yannick PERRIN ©, Bertrand CLAEYSSEN ©, Marie-Fve, CHIRI ©



Le Fier - mer des Rochers ©Y. PERRIN

Le mot du Président

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter, membres du Comité de bassin Fier & lac d'Annecy, l'avancement des actions à l'échelle du bassin versant.

L'année 2022 a été marquée par des changements notamment concernant la stratégie d'organisation territoriale : depuis le 1^{er} janvier 2022 le SILA est compétent pour l'exercice des compétences du « Grand cycle de l'eau » à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, un avenant de prolongation du Contrat a été proposé par l'Agence de l'eau (fin du Contrat au 31/12/2023 au lieu du 31/03/2023).

Je tiens à renouveler mes remerciements auprès de nos partenaires, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que le Département de la Haute-Savoie, pour leur soutien et leur accompagnement quotidien.

Durant cette dernière année du Contrat de bassin, j'invite les porteurs de projet à garder leur motivation et à poursuivre leur implication à l'atteinte des objectifs du Contrat, visant à assurer une gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire Fier & lac d'Annecy.

Pierre BARRUCAND

Président du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy

SOMMAIRE

Lexique _____ page 5

Temps forts 2022 _____ page 6

Le bassin du Fier et du Lac d'Annecy _____ page 7

Le territoire _____ page 7

L'historique de la démarche _____ page 8

Le Contrat de bassin _____ page 9

La gouvernance _____ page 10

La Phase 2 du Contrat (2020-2023) _____ page 11

Bilan 2022 _____ page 12

Etat des dépenses _____ page 12

Avancement des opérations _____ page 13

Bilan pour chaque volet _____ page 14

Annexes

LEXIQUE

Les sigles figurant dans ce lexique sont signalés dans le texte par un (*).

AAC	Aire d'alimentation de captage	OFB	Office français de la biodiversité
AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ONF	Office national des Forêts
AEP	Alimentation en eau potable	PEE	Plantes Exotiques Envahissantes
AERMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	PGSZH	Plan de gestion stratégique des zones humides
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	PCS	Plan communal de sauvegarde
ANC	Assainissement non collectif	PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
Asters	Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie	POS	Plan d'occupation des sols
AVP	Avant-Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)	PRO	Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)
CASMB	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	RCS	Réseau de contrôle et de surveillance
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy	RCO	Réseau de contrôle opérationnel
CCFU	Communauté de communes Fier et Usses	RNAOE	risque de non atteinte des objectifs environnementaux
CCRTS	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	RSDE	Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
CCSLA	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	RUTP	Rejets urbains par temps de pluie
CCVT	Communauté de communes des Vallées de Thônes	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CD74	Conseil départemental de la Haute-Savoie	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse)
CNR	Compagnie nationale du Rhône	SDIS74	Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie
CPIE BG	Centre permanent d'initiative pour l'environnement du Bugey-Genevois	SEA	Société d'économie alpestre
CISALB	Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget	SGA	Schéma général d'assainissement
CTENS	Contrat de territoire Espaces naturels Sensibles	SILA	Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
DCE	Directive cadre sur l'eau	SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises	UDEP	Unité de dépollution
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	ZH	Zone humide
DDT	Direction départementale des territoires		
EBF	Espace de bon fonctionnement		
EDF	Electricité de France		
EEE	Espèce exotique envahissante		
EP	Eaux pluviales		
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux		
EPU	Eaux pluviales urbaines		
ERC	Eviter, Réduire, Compenser		
ETP	Equivalent temps plein		
EU	Eaux usées		
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale		
FDPPMA74	Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature		
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		
GRAIE	Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau		
INRAE (CARRTEL)	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Centre alpin de recherche sur les réseaux trophiques des écosystèmes limniques)		
ISETA	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (basé à Poisy)		
MOE	Maîtrise d'œuvre		
MOA	Maîtrise d'ouvrage		
LIDAR	Light detection and ranging		
OAP	Orientation d'aménagement et de programme		

Temps forts 2022

19 juillet



INAUGURATION DE
L'OPERATION « ICI COMMENCE
LE LAC »

avril à novembre



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU
NOM DANS LE CENTRE-VILLE DE
THONES

6 octobre



INAUGURATION DES TRAVAUX DE
RESTAURATION DES ROSELIERES DU
LAC D'ANNEY

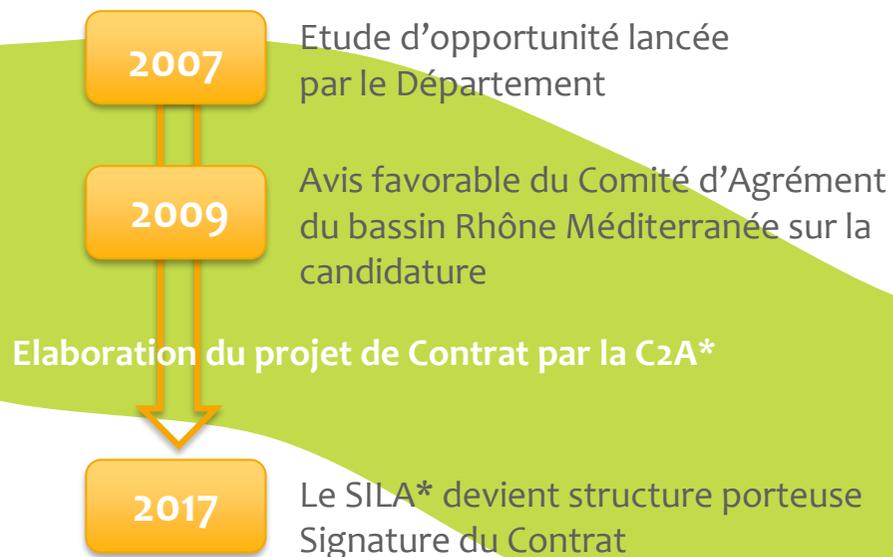
15 décembre

COMITE DE BASSIN
6EME COMITE DE LA PHASE
OPERATIONNELLE DU CONTRAT

L'historique de la démarche

Afin de répondre aux enjeux en matière d'eau et de milieux aquatiques sur le territoire, de nombreuses actions ont été engagées localement. En 2007, le Département de la Haute-Savoie a lancé une étude d'opportunité pour la mise en place d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy. Cette étude s'est accompagnée entre 2007 et 2009 d'une phase importante de concertation avec les acteurs locaux.

Ces derniers ont tous affirmé la nécessité de **mettre en place une gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente**. Deux questions se posaient : sur quel territoire ? Dans le cadre de quelle procédure ?



Le scénario retenu a finalement porté sur une démarche unique à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du besoin d'opérationnalité à court et à moyen terme et de la volonté des acteurs de réfléchir et d'agir collectivement, il a été décidé de s'engager dans un **Contrat de bassin** à l'échelle du territoire.

Le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été moteurs pour le lancement de cette démarche.

Singularité du projet, c'est la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A*) qui a été désignée en 2009 comme structure porteuse pour accompagner le Comité de bassin dans la phase d'élaboration du Contrat. Un partenariat politique et financier a été établi avec les 7 autres Communautés de communes historiques, afin de partager l'ensemble des décisions relatives au Contrat et de répartir les coûts.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA*) a pris le relais de la C2A* en tant que structure porteuse du Contrat.

Le Contrat de bassin

C'est une procédure qui engage des porteurs de projets locaux et des partenaires financiers. Le Contrat est défini sur le territoire d'un bassin versant en faisant appel à des principes de solidarité entre amont et aval, rives droite et gauche, rivières principales et affluents.

Des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité des eaux, de lutte contre les inondations et de gestion équilibrée des ressources en eau sont adoptés par l'ensemble des parties prenantes.

Le Contrat prévoit la manière opérationnelle d'atteindre ces objectifs grâce à un programme d'actions, planifié sur 7 ans, dans lequel sont désignés les maîtres d'ouvrage, le mode de financement et les modalités de réalisation des études et des travaux.

45 fiches actions déclinées en 227 opérations

34 maîtres d'ouvrage (EPCI*, communes, Département, associations, entreprises...)

Budget de **49** millions d'euros HT (estimation 2017 à 2023)

NB : Données initiales 2017, avant la signature de l'avenant de Phase 2 du Contrat



Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy a été validé par la commission des Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Département de la Haute-Savoie le 12 juin 2017. Il a été établi pour la période 2017-2023, en distinguant deux phases opérationnelles :

- Phase 1 : 2017-2019
- Phase 2 : 2020-2023

5 thématiques de travail ont été identifiées :

Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels

Volet Q : Qualité de l'eau

Volet R : Ressources en eau

Volet V : Valorisation

Volet G : Gouvernance et suivi

La gouvernance

Le Comité de bassin est chargé d'accompagner la mise en œuvre du Contrat de bassin. Il s'agit de rassembler et mobiliser les acteurs concernés, d'évaluer la réalisation du Contrat par le suivi du programme d'actions et l'évolution de la qualité des milieux aquatiques et de communiquer sur l'état d'avancement du Contrat auprès des partenaires et du grand public.

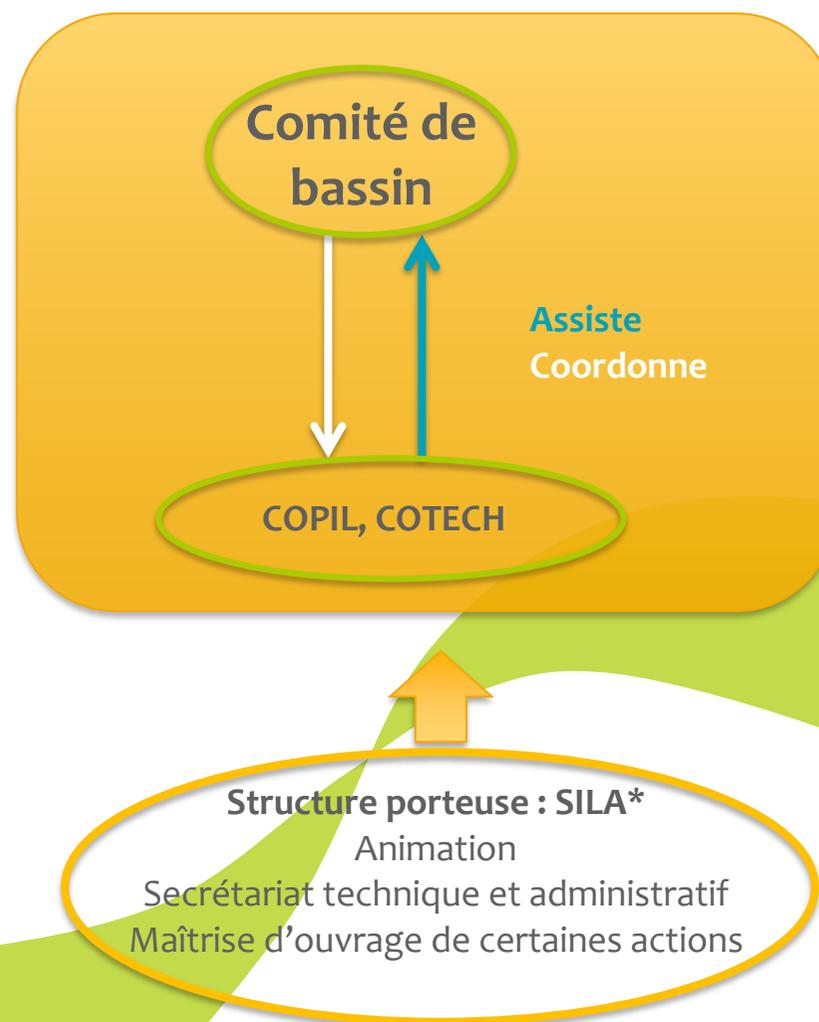
Le Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy est composé de trois collègues :

- Les représentants des élus ;
- Les représentants des organisations professionnelles et les usagers de la rivière ;
- Les représentants de l'Etat et ses Etablissements publics.

Le Président actuel du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy a été élu le 15 décembre 2021, en la personne de M. Pierre BARRUCAND.

Une stratégie d'organisation territoriale a été actée en 2019 par les élus du bassin versant Fier & Lac d'Annecy pour l'exercice des compétences du Grand cycle de l'eau. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le SILA :

- a réalisé un travail spécifique en 2021 sur l'élaboration et la rédaction des nouveaux statuts du SILA ;
- exerce, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'entièreté de la compétence GEMAPI et certaines missions du « Hors-GEMAPI » ;
- a élaboré, délibéré (le 12/12/2022) et déposé au Préfet de Région, un dossier de demande de reconnaissance EPAGE* (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) du SILA.



La Phase 2 du Contrat (2020-2023)

Dans la continuité de la Phase 1

Les enjeux et les objectifs du Contrat ont fait l'objet d'un long travail de définition et de concertation avec tous les acteurs du territoire entre 2009 et 2016. La situation du bassin versant n'a pas connu d'évolution suffisante pour nécessiter une révision de ce travail. Les objectifs initiaux du Contrat ont donc été confirmés et conservés pour la Phase 2 du Contrat.

Un programme d'actions revisité

Un travail intense de concertation et d'échanges techniques entre le SILA et les porteurs de projet a été mené entre juillet et octobre 2019, afin de construire le programme d'actions de la Phase 2 du Contrat. Toutes les opérations prévues initialement au Contrat ont été réétudiées, pour juger de la pertinence de leur inscription en Phase 2.

Il s'agissait également d'intégrer les conclusions du bilan à mi-parcours, d'éventuelles nouvelles opérations qui seraient apparues nécessaires et bien entendu de prendre en compte les programmes opérationnels découlant des études de stratégie générale portées en Phase 1 du Contrat (plantes exotiques envahissantes, plan de gestion stratégique des zones humides, observatoire de la qualité des cours d'eau, ressource en eau, plan de gestion sédimentaire, schéma général d'assainissement). Les notions de pragmatisme et de réalisme tant technique que financier ont guidé cette démarche.

Avenant de prolongation au Contrat de bassin

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy se termine le 31 mars 2023.

Dans le but de finaliser les actions du Contrat déjà engagées et car l'Agence de l'eau ne finance pas de nouveau Contrat à cheval sur deux programmes d'aides, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a proposé en 2022 aux maîtres d'ouvrage, de prolonger la durée du Contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Les actions concernées sont celles financées par l'Agence de l'eau.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés signera cet avenant début 2023.

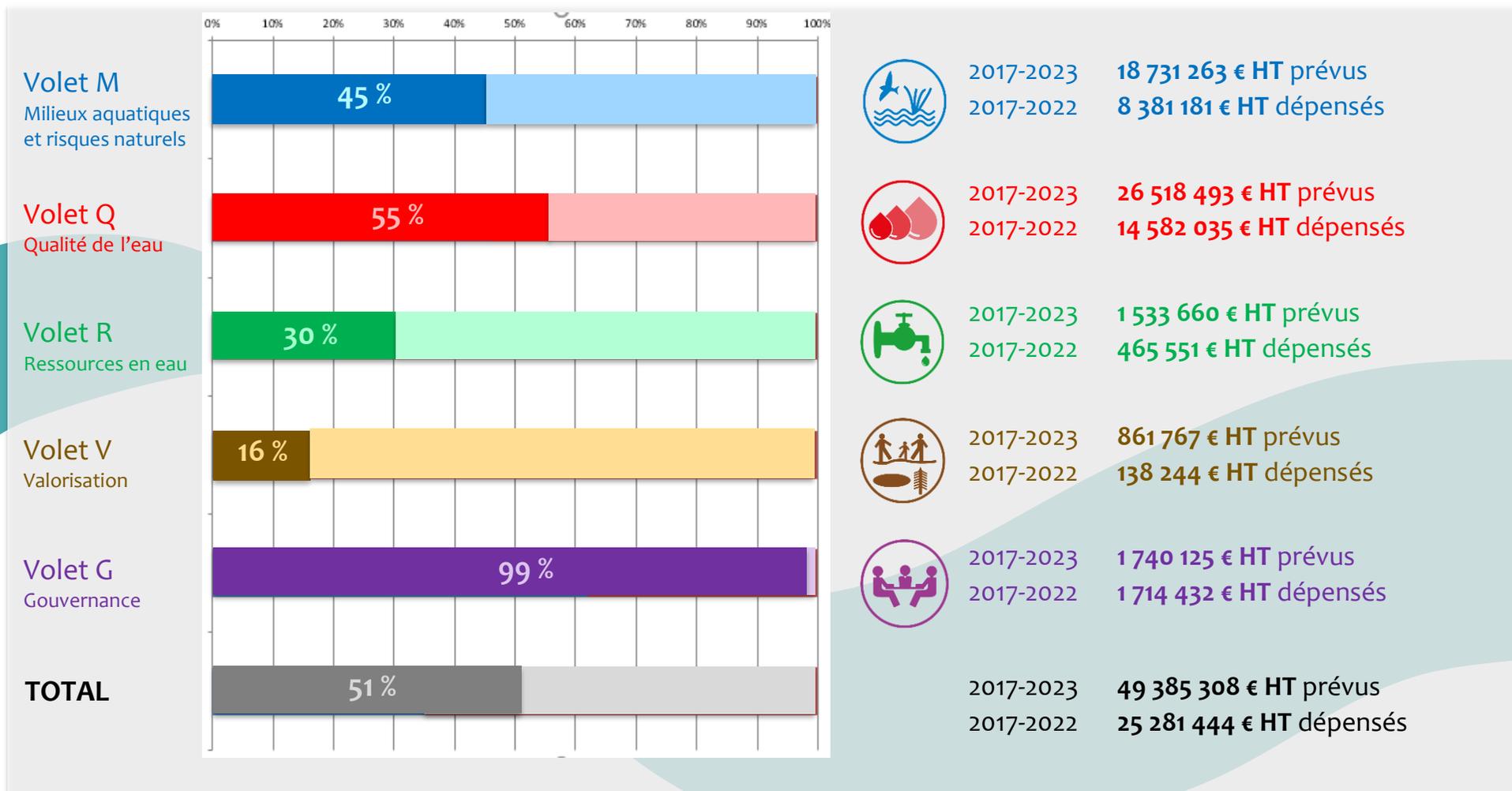


La Phase 2 en quelques chiffres :

- ✓ Signature de l'avenant le 12 mars 2020
- ✓ En vigueur jusqu'au 31 mars 2023
- ✓ 36 fiches actions déclinées en 129 opérations
- ✓ 20 maîtres d'ouvrages
- ✓ 32 millions d'euros HT

Bilan 2022 du Contrat de bassin

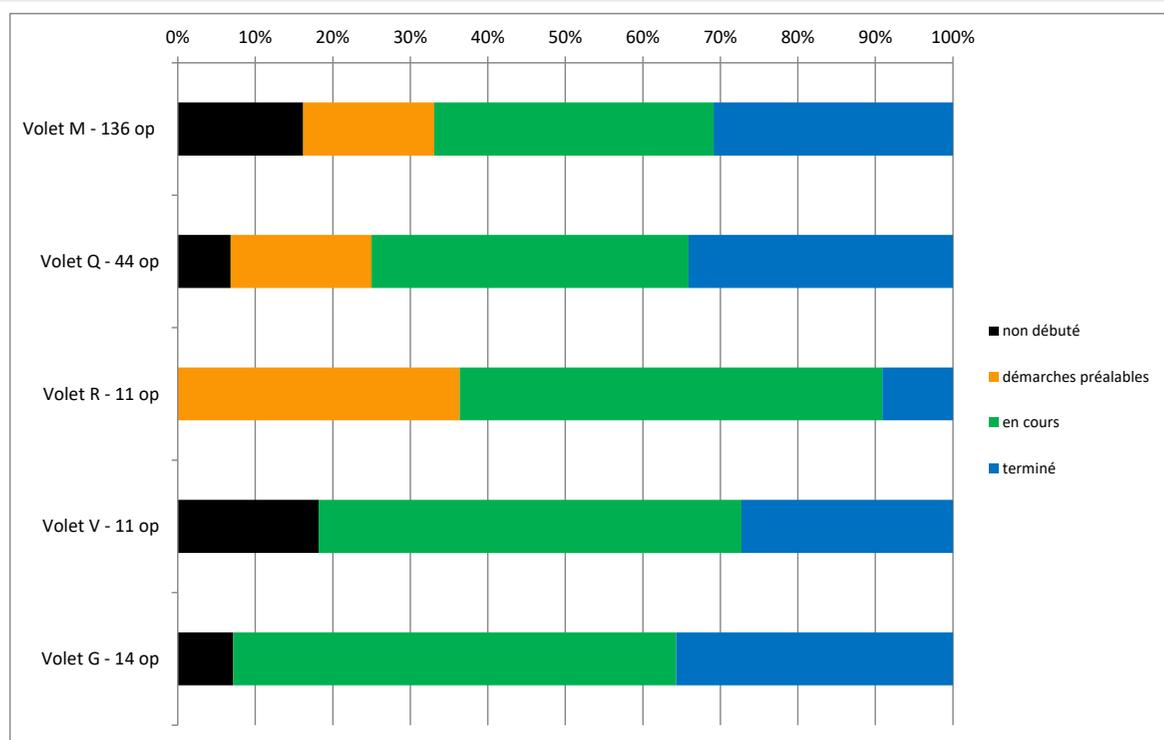
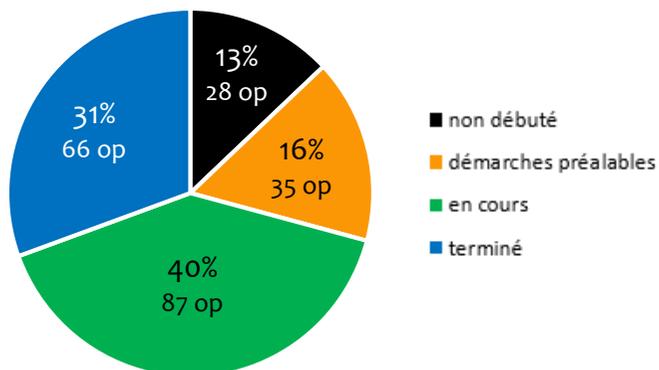
Etat des dépenses (2017-2022) vis-à-vis des montants totaux prévus sur la période 2017-2023 (Phase 1 + Phase 2)



Bilan 2022 du Contrat de bassin

Avancement des opérations en 2022 par rapport au prévisionnel 2017-2023 (Phase 1 + Phase 2)

Total Phases 1 + 2 (216 opérations prévues)



Grille de lecture pour les pages suivantes (présentation du bilan des actions 2022 par volet)

Volet XX : XXXX

OBJECTIF X1 : XXXXX

XXXXXXXXXX

X1-1 : XXXXX (XXX)

- XXXXXXX
- XXXXXXX
- XXXXXXX

XX signataires engagés

XX démarches préalables

XX opérations en cours

XX opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : XX %

Montant des subventions accordées

- CD74 : xxxx €
- AERMC : xxxxxx €

X1

Identification du **volet thématique traité**

Rappel : le contrat comprend 5 volets :

- Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels
- Volet Q : Qualité de l'eau
- Volet R : Ressources en eau
- Volet V : Valorisation
- Volet G : Gouvernance et suivi

Identification de l'**objectif traité** et **bref rappel du contexte**

Attention : tous les objectifs d'un même volet ne sont pas décrits. Sont mentionnés uniquement les objectifs pour lesquels des opérations sont en cours ou ont été réalisées en 2022.

Présentation d'**opérations** réalisées en lien avec cet objectif. Le maître d'ouvrage de l'opération est indiqué entre parenthèses.

Attention : toutes les opérations liées à l'objectif et figurant au Contrat ne sont pas décrites. Sont mentionnées uniquement les principales opérations en cours ou réalisées en 2022.

Bilan 2022 de l'objectif



Volet M : milieux aquatiques et risques naturels

OBJECTIF M1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Cet objectif à caractère transversal porte sur l'ensemble des milieux aquatiques : les cours d'eau, les zones humides et le lac d'Annecy. En cohérence avec le SDAGE*, le Contrat de bassin recommande que la mise en œuvre de ses objectifs (notamment ceux portant sur la prévention des risques naturels) prenne en compte l'enjeu de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les thématiques envisagées dans ce chapitre sont vastes (espace de bon fonctionnement des cours d'eau, restauration hydromorphologique des cours d'eau, protection et gestion des zones humides, préservation et restauration du lac d'Annecy, espèces exotiques envahissantes) et les actions ambitieuses.

De nombreuses phases d'étude ont démarré sur 2017-2020 et quelques réalisations ont été lancées voir finalisées (berges de Glière à Doussard, premiers travaux sur le Malnant à Thônes).

11 signataires engagés

10 démarches préalables

34 opérations en cours

10 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : 40 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 920 246 €
- AERMC : 1 678 459 €

M1

M1-1: Cartographie des Espaces de Bon Fonctionnement non étudiés (SILA)*

Un cours d'eau fonctionne bien et assure de nombreuses fonctions (dissipation de l'énergie en crue, circulation de la faune et des matériaux, ressource en eau...) s'il dispose d'un espace suffisant pour évoluer : il s'agit de « l'Espace de Bon Fonctionnement ». Il est essentiel de le cartographier pour pouvoir le protéger et si besoin le restaurer.

Le SILA* a lancé début 2019 une étude destinée à poursuivre sur 94 km de nouveaux cours d'eau cette cartographie, initiée en phase d'élaboration du Contrat. Elle a été établie conjointement avec le plan de gestion sédimentaire (voir action M2-1). Les résultats définitifs des cartographies ont été transmis en 2022.

M1-1: Maîtrise foncière de l'Espace de Bon Fonctionnement des affluents du Bout du lac (CCSLA)*

La CCSLA* accompagne depuis plusieurs années ses projets de restauration de cours d'eau par des acquisitions foncières au sein des EBF*. Le programme d'acquisition se poursuit sur les rives du Nant de Montmin, sur l'Eau Morte dans le secteur de Sollier, au niveau du barrage des Roux sur le Saint-Ruph et au niveau du seuil du pont du Ruphy sur la Bornette. Par ailleurs, la CCSLA assure l'animation foncière en lien avec la régularisation des digues présentes sur la commune de Faverges-Seythenex.



M1-2 : Restauration hydromorphologique du ruisseau de Seysolaz et du marais du puits de l'Homme (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCFU*)

Le marais du puits de l'Homme, sur la commune de Sillingy, fait l'objet d'une exploitation agricole depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Un réseau de drains débouche dans le ruisseau de Seysolaz, qui traverse l'ensemble du marais. La CCFU*, puis le SILA, mènent une réflexion pour permettre une restauration de la zone humide et du ruisseau de Seysolaz tout en maintenant l'activité agricole sur le secteur.

La mission de maîtrise d'œuvre lancée par la CCFU en 2018 s'est poursuivie en 2019. Les premières conclusions s'avèrent complexes à mettre en œuvre. La CCFU* s'est donnée le temps de la réflexion et a repris le travail sur ce sujet depuis l'été 2020. En 2021, des rencontres (en salle et sur le terrain) ont été organisées par la CCFU* avec les exploitants du secteur et les services de l'Etat.

En 2022, le SILA* a poursuivi la démarche de maîtrise foncière engagée. Une réunion sur site a été organisée avec les financeurs (Agence de l'eau et Département), la CCFU* et le SILA*. Une réunion s'est tenue le 15 juin 2022 entre les élus de la commune de Sillingy, de la CCFU* et du SILA* au sujet des suites à donner et du calendrier associé, et du rôle de chacun pour la bonne poursuite du projet de restauration. Par la suite, une réunion entre la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie, ACCA* de Sillingy et le SILA* s'est tenue le 25 octobre 2022, dans le but d'échanger sur la maîtrise foncière liée au projet. S'en est suivie, une réunion avec les chasseurs en décembre 2022 sur site, au niveau des parcelles de l'ACCA.

M1-2 : Restauration hydromorphologique du Malnant (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

Le secteur du Malnant a connu par le passé, mais aussi très récemment, de nombreuses catastrophes naturelles (avalanches et crues torrentielles). Afin d'appréhender de façon plus globale le problème du transport sédimentaire, important sur ce cours d'eau, mais aussi des phénomènes d'érosion, un plan de gestion a été réalisé en 2016. Le plan d'actions prévu met notamment en avant la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Des premiers travaux d'urgence en matière de sécurisation ont été réalisés en 2019 par la CCVT*.

Le SILA* a repris la maîtrise d'ouvrage de ce dossier depuis le 1^{er} janvier 2022. En 2022, les procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion se sont poursuivies. Dans ce cadre, une rencontre entre les services de l'Etat et les services du SILA* a eu lieu.





M1-2 : Travaux sur le Nom (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

Ce projet concerne le Nom dans la traversée de Thônes, en amont immédiat de sa confluence avec le Fier. Sur ce secteur, des risques avérés de débordement en crue ont été identifiés.

Les travaux ont pour objectif d'augmenter la capacité du lit, notamment en abaissant le niveau du fond, et restaurer la continuité écologique. Cette opération a impliqué l'arasement du seuil de la Reisse, qui était infranchissable. Trois seuils de calage intermédiaire ont été mis en place, tous franchissables par la faune piscicole.

La première phase des travaux a été réalisée à l'automne 2021 par la CCVT. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux. En 2022, les échanges réguliers avec les riverains et les travaux se sont poursuivis. Ces derniers seront finalisés en 2023.

A noter que les excédents de matériaux du chantier seront réinjectés dans la plaine du Fier en 2023, conformément aux préconisations du plan de gestion sédimentaire du bassin (cf. action M2-1). Dans ce cadre, le SILA mettra en place un suivi des déplacements des matériaux par pit-tags.



M1-2 : Restauration du Nant de Montmin (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCSLA*)

Le lit du Nant du Montmin a été rectifié par le passé. Le cours d'eau présente une tendance à l'incision, des érosions progressives et un transport solide conséquent jusqu'à la confluence avec l'Eau Morte.

L'objectif de ce projet est de reméandrer le cours d'eau, de créer une zone d'expansion des crues naturelles et de connecter le cours d'eau à ses annexes.

L'animation foncière pour ce projet est portée par la CCSLA, en associant le SILA (cf. action M1-1) : contacts, échanges et réunions avec les propriétaires, conventionnement...

En septembre 2022, le SILA a organisé une réunion avec la CCSLA au sujet du rôle de chaque structure, et du calendrier associé, pour la bonne poursuite du projet de restauration.



M1-2 : Mise en œuvre d'opérations de réduction de la vulnérabilité sur les hameaux de Verthier, Sollier, la Reisse à Doussard (CCSLA*)

En phase 1 du Contrat, une étude de vulnérabilité a été réalisée sur les hameaux de Sollier, Verthier et la Reisse.

Dans la phase 2 du Contrat, il s'agit de mettre en œuvre le plan d'actions, qui intègre des solutions basées sur la nature : suppression de remblais, reconquête de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et parcours à moindre dommage.

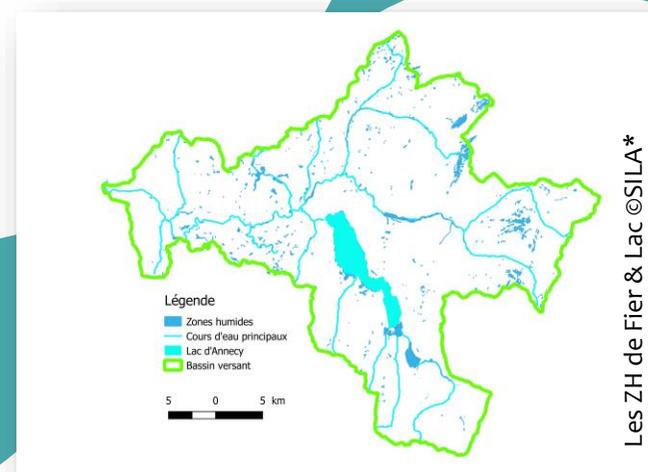
Une première phase de travaux a démarré fin 2021 et s'est poursuivie début 2022, visant à supprimer des remblais à sur le hameau de Sollier.

En 2022, une réunion s'est tenue le 9 septembre 2022 entre les élus de la commune de Doussard, de la CCSLA* et du SILA* au sujet des suites à donner et du calendrier associé, et du rôle de chacun pour la bonne poursuite de ce projet.

M1-4 : Sensibilisation des collectivités en charge de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte les zones humides (SILA*)

Le SILA* a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les élus et les services des collectivités en charge de l'urbanisme sur le thème des zones humides. Il s'agit de profiter des procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU*, POS*, cartes communales, SCOT*) pour améliorer la prise en compte des zones humides recensées.

En 2022, le SILA a notamment transmis des préconisations concernant les mesures compensatoires liées au projet d'aménagement de la RD1508 à Epagny-Metz-Tessy, et a rendu des avis techniques sur différents PLU et les projets d'aménagement.





M1-5: Poursuite de l'animation du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH*) sur le bassin versant (SILA*)

L'objectif principal d'un PGSZH* est de construire une politique de préservation des zones humides à l'échelle du bassin versant, en phase avec la réalité du territoire.

Le SILA* a été chargé d'animer la réalisation d'un PGSZH* sur tout le bassin versant Fier & Lac, en étroite collaboration avec les EPCI* concernés.

Les retours d'expérience sur l'application de la séquence « Eviter - Réduire - Compenser » (ERC) en zones humides font apparaître des difficultés. Face à ce constat, le territoire a souhaité engager une réflexion pour faciliter et intégrer sa mise en place :

- Un appui technique à l'application de l'évitement et de la réduction est mis à disposition des maîtres d'ouvrage publics ou privés par le SILA. A cet effet, un dépliant visant à faire connaître les possibilités d'accompagnement du SILA à la mise en œuvre de la séquence ERC* pour les maîtres d'ouvrage d'aménagement impactant potentiellement des zones humides a été élaborée par le SILA en 2021.
- Une étude sur les besoins de compensation du territoire et la capacité du bassin versant à y répondre a été lancée fin 2020, et s'est conclue en octobre 2022.



M1-4 : Réalisation d'une étude d'évaluation du besoin de compensation pour les futurs projets en zones humides et des capacités du territoire à y répondre (SILA*)

Ce projet d'étude découle des réflexions menées par les collectivités dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant.

Cette étude a pour objectif d'estimer le besoin de compensation en zone humides dans les années à venir et à l'échelle du bassin Fier et lac d'Anney, afin d'éclairer les décisions des collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de limiter les risques financiers.

L'étude a été finalisée en 2022. La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue le 19 octobre 2022.



M1-8 : Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : seconde tranche de travaux (SILA*)

La seconde tranche de travaux sur les roselières lacustres a été lancée. Une mission d'AVP* a permis en 2015 de mettre à jour le projet initial de 2008 sur le Bout du Lac, le Marais de l'Enfer et le sentier des roselières. Un nouveau site sur la commune de Sevrier (les Avollions) a également été identifié. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé début 2019. Les travaux ont démarré en octobre 2021, avec le site du Bout du Lac. Les sites du Marais de l'Enfer et des Avollions ont été traités en 2022.

Comme pour la première phase de chantier, la mise en culture des plants de roseaux et des scirpes est réalisée à partir de souches locales par les élèves de l'ISETA* de Poisy, avec l'appui technique de la CNR*.

L'inauguration de la fin des travaux s'est tenue le 6 octobre 2022.

Un suivi post-travaux va être réalisé durant 3 ans.

M1-8 : Animation de la commission Lac (SILA*)

Le lac d'Annecy est doté depuis 2008 d'un espace de discussion entre les élus, les usagers et les scientifiques : la Commission Lac. Co-pilotée par l'Etat, elle a été instaurée dans le but de faciliter une cohabitation harmonieuse des usages sur le lac tout en préservant son équilibre écologique.

En 2022, la Commission s'est réunie à nouveau, notamment pour travailler et échanger sur le Plan Lac 2030, visant la préservation des ressources en eau et de l'écosystème lacustre, ainsi que l'adaptation des activités au dérèglement climatique. Une action phare a également été mise en œuvre par le SILA en 2021 et 2022, afin de sensibiliser les usagers du lac au risque d'introduction de la moule quagga, espèce exotique envahissante présente dans les grands lacs voisins mais encore non signalée au lac d'Annecy. Deux études prospectives sont également initiées (qualité du lac, et gestion des espaces naturels riverains du lac).



Entretien des tontines ©SILA*



Inauguration ©SILA*

Installation de pieux ©SILA*



M1-9: Plantes exotiques envahissantes (SILA*): animation, sensibilisation et formation

Le SILA*, en tant que coordinateur à l'échelle du bassin versant sur la thématique, entreprend chaque année différentes actions d'animation, de sensibilisation et de formation.

Le SILA a élaboré des outils de communication pour partager les messages clés de la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE*):

- un livret à destination des professionnels (services des collectivités, BTP, paysagistes...);
- un livret à destination des particuliers/ jardiniers amateurs;
- un livret pour la reconnaissance des espèces.

En 2022, le SILA :

- a donné une formation sur la gestion des PEE* et les principales préconisations issues de la stratégie menée à l'échelle du bassin versant, auprès des acteurs du BTP;
- a distribué des courriers accompagnés de livrets explicatifs, aux riverains des travaux de gestion des PEE* entrepris par le SILA;
- a assisté à une journée technique donnée par l'Université de Savoie le 24/05/2022 et au colloque « Stop aux Invasives » le 14/10/2022;
- a animé des rencontres avec les réseaux des « référents locaux » et des « observateurs volontaires », afin d'alimenter la connaissance sur les PEE* présentes sur le bassin versant.



M1-9: Gestion des espèces exotiques envahissantes (Département et SILA, anciennement CCVT* et Grand Anancy)

Le Département, la CCVT* et Grand Anancy ont passé un groupement de commande pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre visant à définir les actions opérationnelles de gestion des PEE*, en accord avec la stratégie à l'échelle du bassin versant pour limiter leur propagation. Au cours des phases AVP* et PRO* ont été précisés les sites d'intervention, les techniques préconisées, les modalités de réalisation des travaux et les coûts associés.

Au 1^{er} janvier 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage de l'opération, au côté du Département. Un marché de travaux a été lancé en 2022 (groupement de commande SILA – Département) pour mettre en œuvre les opérations prioritaires et validées. Les travaux d'éradication de foyers prioritaires de laurier cerise et de renouée du Japon se sont terminés en 2022 (intervention en cours d'eau, terrassement et génie végétal).



OBJECTIF M2 : Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin versant sont caractérisés par une dynamique morpho-sédimentaire très active. Les dysfonctionnements en matière d'équilibre sédimentaire peuvent être de deux ordres : problème local de blocage du transit sédimentaire au niveau d'un ouvrage ou bien problèmes plus généraux d'exhaussement ou d'incision sur des tronçons de cours d'eau.

Les mesures envisagées dans le Contrat de bassin pour rétablir l'équilibre sédimentaire vont souvent de pair avec la reconquête des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et de la mobilité latérale du lit. Certains seuils peuvent également cumuler des problèmes de transit sédimentaire et de franchissabilité piscicole, d'où des projets de restauration globaux de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

3 signataires engagés

2 démarches préalables

2 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 41 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 177 982 €
- AERMC : 194 380 €

Co-financement pour
tous ouvrages
comptabilisé sur
objectif M3

M2

M2-1 : Elaboration d'un plan de gestion sédimentaire (SILA*)

Une rivière recherche en permanence son équilibre entre les matériaux qu'elle déplace et l'eau qu'elle peut évacuer. Elle y parvient en déposant une partie des sédiments qu'elle transporte et en érodant ses berges. Le plan de gestion sédimentaire définit des **OUTILS** permettant de suivre l'évolution du transport solide sur le bassin versant, d'identifier les **ACTIONS COHERENTES** à mettre en œuvre pour maintenir l'équilibre (curage / recharge) et ainsi de cadrer les interventions dans les cours d'eau.

Le SILA* a lancé début 2019 l'étude destinée à réaliser ce plan de gestion. Il a été établi conjointement avec la cartographie des EBF* prioritaires (voir action M1-1). La rédaction des fiches actions est terminée. Le programme d'actions du plan de gestion a été présenté et validé en comité de pilotage le 1^{er} décembre 2021. La maîtrise d'ouvrage de certaines actions reste à définir.

M2-1 : Confortement du barrage des Roux sur le Saint-Ruph (CCSLA*)

La continuité sédimentaire du Saint-Ruph est perturbée par le barrage des Roux (haut de plusieurs mètres). En 2021, deux missions de maîtrise d'œuvre ont été lancées par la CCSLA* : une visant à réaliser les accès au site et une pour la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage.

Les travaux de création des accès et de confortement de l'ouvrage seront réalisés par la CCSLA* en 2023.



M2-1 : Actualisation plan de gestion sédimentaire Saint-Ruph/Glière/Eau morte (SILA*)

Un plan gestion sédimentaire du Saint-Ruph/Glière/Eau morte a été élaboré par la CCSLA, puis validé par arrêté préfectoral en 2014. Depuis 2014, la CCSLA a réalisé des travaux au niveau du marais de Giez, de la traversée de Faverges et de la plaine de Mercier.

Suite aux travaux, ce plan de gestion doit être mis à jour afin de confirmer (ou non) les enjeux et les objectifs prioritaires, et de définir les actions à entreprendre dans les prochaines années.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage de cette action, et a lancé en 2022 l'actualisation du plan de gestion. Les phases de collecte de données, de terrain et d'analyse ont été réalisées par le prestataire mandaté par le SILA. Le Comité technique s'est réuni le 19 octobre 2022. Le plan de gestion sera finalisé en 2023.

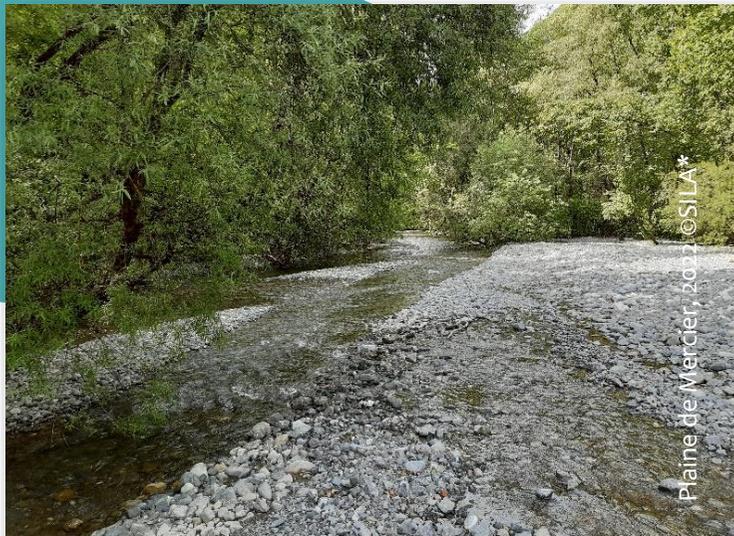


Lagnat ©Aquabio

M2-1 : Création d'une zone de gestion sédimentaire sur le Lagnat (SILA*)

Cette action est issue du programme d'actions du plan de gestion sédimentaire à l'échelle du bassin versant Fier & lac d'Annecy. L'objectif du projet est de limiter l'engravement du lit du Lagnat dans la traversée des hameaux de la commune d'Hauteville-sur-Fier, par la création d'une zone de gestion sédimentaire. L'engravement du lit est un facteur aggravant le risque inondation.

En 2022, le SILA a adressé des courriers à destination de la commune d'Hauteville-sur-Fier, de la CCRTS*, du Département 74 et du SYANE concernant les points de vigilance à prendre en compte dans leurs projets locaux (données issues du plan de gestion sédimentaire). Par ailleurs, les services du SILA ont réalisé des visites de terrain, et échangé avec les services de la CCRTS et du Département (projet de redimensionnement de l'ouvrage de franchissement de la route départementale n°14).



Plaine de Mercier, 2022 ©SILA*



OBJECTIF M3 : Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et des habitats aquatiques

En 2017, près de 300 ouvrages sur le territoire du Contrat étaient difficilement ou totalement infranchissables par les poissons. Or la libre circulation des espèces animales aquatiques est l'une des conditions du bon fonctionnement des cours d'eau. Le Contrat de bassin réalise un focus sur les 36 ouvrages considérés comme prioritaires pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux de restauration de la franchissabilité. Pour 29 de ces ouvrages, l'Etat a fixé des obligations réglementaires en matière de travaux à leurs propriétaires. De nombreuses actions inscrites au Contrat ont débuté depuis 2017 pour ce volet.



6 signataires engagés

5 démarches préalables

5 opérations en cours

16 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **76 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 586 692 €
- AERMC : 1 452 140 €

M3

M3-2 : Restauration du seuil des pêcheurs sur le Fier (Département)

Situé dans la plaine du Fier le seuil des pêcheurs, en mauvais état, a fait l'objet de plusieurs renforcements d'urgence.

Il est en effet essentiel pour maintenir le niveau du lit du Fier dans la plaine, qui a confirmé sa tendance à l'enfoncement au vu des derniers levés topographiques réalisés.

Pour assurer sa franchissabilité, il est indispensable de réaliser des travaux d'envergure. Plusieurs scénarios techniques ont été proposés aux élus.

En 2021, les phases AVP* et le PRO* ont été validées. Le dossier réglementaire visant à autoriser les travaux a été validé en 2022. Les travaux ont démarré en 2022 et seront finalisés en 2023 (report en 2023 en raison de difficultés techniques).



M3-2 : Restauration de trois seuils sur le Viéran (AREA)

Au moment de la construction de l'autoroute A41 reliant Annecy à Chamonix (milieu des années 1970), des travaux conséquents de déviation du Viéran ont été réalisés. Le lit du Viéran a été déplacé et plusieurs seuils ont été construits afin de rattraper la pente du fond du lit, complètement modifiée. Ces seuils sont des ouvrages parfois très conséquents (plusieurs mètres de haut) et souvent totalement infranchissables par la faune piscicole.

Suite à une phase d'études, AREA a réalisé des travaux durant l'été et l'automne 2021 afin de rendre franchissables deux seuils (ROE25684 et ROE25690).

Le sujet étant plus complexe pour le 3ème seuil (ROE 25687), la phase PRO s'est poursuivie en 2021 et les travaux ont été réalisés en 2022.

M3-2 : Aménagement de seuils sur le Laudon (Grand Annecy)

Cette action vise à restaurer la continuité piscicole du Laudon par l'aménagement de deux seuils: Monetier et Bergeret (anciennes prises d'eau infranchissables).

Pour ce faire, le Grand Annecy a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de missions en lien avec la maîtrise du foncier et l'élaboration du cahier des charges pour mandater un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre a été sélectionné en 2022, afin de concevoir le projet. Une réunion de présentation de l'avancement du projet avec les acteurs locaux s'est tenue en 2022.

Les travaux sont projetés pour le 1^{er} semestre 2024.





OBJECTIF M4 : Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles

La connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles sur le territoire du Contrat de bassin est à améliorer. Sur le volet piscicole, les connaissances sont parfois anciennes : il est nécessaire de les réactualiser sur certains secteurs afin de juger de l'état de santé des populations avant le démarrage des actions du Contrat. Un monitoring sur le plus long terme viendra ensuite alimenter le dispositif de suivi des actions du Contrat.

Conformément aux dispositions du SDAGE* relatives aux espèces patrimoniales, le Contrat de bassin intègre un suivi des populations de truites méditerranéennes de l'Ire et des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier. Toutes ces actions ont démarré en 2018 et se poursuivent.

M4-1: Suivi des peuplements piscicoles (SILA*)

Dans le cadre du protocole de suivi global de la qualité des cours d'eau qui a démarré en 2020 (action Q1-1), le SILA réalise un monitoring des populations piscicoles du territoire. Les stations ont été choisies afin d'assurer une complémentarité avec les réseaux de suivi déjà existants (FDPPMA74*, OFB*).

En 2022, les élus du SILA ont validé la poursuite de ce monitoring sur la période 2023-2025.

2 signataires engagés

0 démarche préalable

2 opérations en cours

2 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **75 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 58 697 €

- AERMC : 62 447 €

M4





M4-1 : Suivi des populations de truites natives de l'Ire (FDPPMA74*)

L'étude génétique des populations de truites du bassin du lac d'Annecy menée par la FDPPMA74* et l'INRAE* en 2009 a révélé la présence d'une population de truites sédentaires de souche autochtone (méditerranéenne) sur l'Ire amont. Il s'agit de l'unique population native sur le bassin du lac. En complément des données quantitatives collectées par la FDPPMA* dans le cadre de son observatoire, de nouvelles analyses génétiques ont été réalisées en 2019 pour qualifier l'évolution de la population. Le rapport final a été rendu en octobre 2020. Il indique que, si la population reste fonctionnelle et équilibrée au niveau démographique, l'hybridation constatée avec la souche atlantique est de plus en plus importante (comparaison avec 2009), ce qui induira à terme une perte du potentiel adaptatif de cette population aux torrents de montagne.



FDPPMA74 - INTERREG III A "truites autochtones"



Ecrevisse à pattes blanches © FDPPMA74* P. HUGHET

M4-1 : Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier (FDPPMA74*)

L'écrevisse à pattes blanches, espèce vulnérable et en danger sur le plan national et international, a été recensée sur 14 petits affluents situés dans les sous-bassins du Fier et de la Fillière. Si certaines populations sont en bonne santé, l'espèce reste très vulnérable aux pressions. Etant donné l'enjeu de préservation de cette espèce patrimoniale, le Contrat de bassin prévoit son monitoring. Il s'agit :

- De délimiter les linéaires colonisés (prospections régulières),
- De déterminer l'état de santé et la fonctionnalité des populations,
- D'évaluer la dynamique des populations entre le début et la fin du Contrat.

Le suivi mis en place depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2022.



OBJECTIF M5 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques

Afin d'organiser la gestion de crise en cas d'inondation, le Contrat de bassin prévoit l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS*) sur plusieurs communes et l'actualisation des PCS* de certaines communes nouvelles. La maîtrise d'ouvrage de ces actions relève des communes.

L'élaboration et la mise à jour de PCS* sont terminées pour certaines collectivités. D'autres se mettent en ordre de marche pour rédiger ces documents en interne (formations).

Il convient de noter que la prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les documents d'urbanisme (cf objectif M1) permettra de renforcer la prise en compte des risques hydrauliques dans l'aménagement du territoire.

M5-2 : Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le SILA, dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, organise gratuitement au sein de ses locaux des sessions de formation dont l'objectif est d'accompagner les communes pour la rédaction en interne de leur PCS*. Ces sessions, qui ont débuté en octobre 2019, sont animées par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture. De nombreuses communes du bassin versant participent à ces ateliers. Ils devraient se terminer 2023 (report) à Lathuile, par un exercice de gestion de crise.

10 signataires engagés

2 démarches préalables

2 opérations en cours

6 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **52 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

M5





OBJECTIF M6 : Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques

Outre les mesures relatives à la connaissance et à la prise en compte du risque, la stratégie de gestion du risque inondation portée par le Contrat de bassin consiste à agir sur les aléas et diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens exposés. La préservation des champs d'expansion de crues, le ralentissement dynamique des crues, la gestion des boisements de berge, la protection contre les érosions et la réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés sont autant de leviers qu'il est possible d'utiliser. Toutes ces actions ont bien entendu un lien évident avec les mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau ciblées dans l'objectif M1.

Un lien fort existe entre le Contrat de bassin et la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI*), dont le SILA* est la structure porteuse. Les mêmes objectifs sont affichés et plusieurs actions communes figurent dans les deux documents.

M6-1 : Gestion des boisements de berge : diagnostic complémentaire et réalisation d'un plan d'actions (SILA*)

Le Contrat de bassin proposait un état des lieux (2013) et un plan de gestion des boisements de berge sur le bassin Fier & lac. En 2019, peu d'interventions de gestion ont été lancées. Par ailleurs, plusieurs crues et événements météorologiques majeurs sont survenus (mai 2015, janvier 2018...), rendant probablement obsolète tout ou partie des constats réalisés en 2013.

Le SILA a lancé fin 2020 une étude complémentaire sur ce sujet, visant à réactualiser les données d'inventaire et à proposer une programmation de travaux pour les années à venir.

Le programme technique d'entretien sur 5 ans a été validé par le comité de pilotage du 3 décembre 2021. La maîtrise d'ouvrage de certaines actions reste à définir.

En 2022, le SILA* a apporté un appui technique aux propriétaires riverains, qui en ont fait la demande, pour assurer l'entretien des cours d'eau (lit, berge et boisements) qui leur incombe.

A titre d'exemple, le SILA a accompagné des riverains du marais de Giez, qui se sont coordonnés pour retirer en octobre 2022 des embâcles du cours d'eau de l'Eau Morte.

4 signataires engagés

4 démarches préalables

4 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : **14 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 24 300 €

- AERMC : 28 500 €

M6



M6-1 : Restauration et entretien des boisements de berge et gestion des embâcles sur le territoire de la CCFU* (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCFU*)

Dans la poursuite des actions engagées par la CCFU*, le SILA* a réalisé en mai 2022 une opération d'enlèvement d'embâcles sur le Fier, en amont des gorges du Fier au lieu-dit « le pont des Liasses ».

Cette action se poursuivra dans les années à venir par une surveillance régulière de ce secteur.



M6-3 : Aménagements hydrauliques sur le Var et le Nant (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

La commune de la Clusaz a lancé depuis 2015 une réflexion sur l'amélioration du dispositif de protection du village contre les crues du Nant. Il s'agit notamment de créer une plage de dépôt sur le Var et de remettre aux normes un ouvrage de ralentissement des crues (barrage sec) sur le Nant. Le portage du dossier a été transféré courant 2018 sous la maîtrise d'ouvrage de la CCVT*. La phase de MOE* s'est poursuivie en 2019 et en 2020 (montage des dossiers réglementaires). Le projet rencontre des difficultés sur le plan foncier au niveau de certaines parcelles ciblées pour les interventions. En 2022, les services du SILA ont échangé avec la commune de La Clusaz et avec la CCVT concernant l'avancement de la maîtrise foncière.

M6-3 : Réfection de berge dont berges du ruisseau des Creux à Marcellaz Albanais (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCRTS*)

Afin de limiter le risque d'inondation au niveau de parcelles agricoles, de voiries et d'habitations :

- le SILA a effectué en 2022 des travaux d'entretien de 3 seuils présents sur le ruisseau du Creux (ouvrages réalisés par les communes de Marcellaz-Albanais, Sâles et Hauteville-sur-Fier en 2007) ;
- le SILA a accompagné les propriétaires d'ouvrages privés et les propriétaires riverains du ruisseau du Creux, afin qu'ils réalisent les travaux d'entretien qui leur incombent.



M6-5 : Diagnostic des digues classées sur la CCSLA (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCSLA*)

Les travaux d'amélioration des continuités écologiques dans le bourg de Faverges impliquent une réflexion sur les ouvrages identifiés comme des digues le long de la Glière. La CCSLA* a lancé fin 2018 le processus de définition du système d'endiguement au niveau de Faverges. Les études se sont poursuivies en 2019, en 2020 et en 2021, conformément à la réglementation en vigueur (visite technique approfondie des ouvrages, étude de danger, dossiers techniques et administratifs).

En 2022, l'animation foncière auprès des propriétaires riverains, portée par la CCSLA, s'est poursuivie, en coordination avec le SILA. La CCSLA et le SILA ont assisté début juillet 2022 à une réunion avec des propriétaires riverains concernés par la digue de Favergette.



M6-5 : Diagnostic des digues classées sur la CCVT (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

La CCVT* a lancé fin 2020 une étude de diagnostic des digues de son territoire, afin de se conformer à la législation en vigueur.

En 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage de cette action. Des reconnaissances géotechniques et géophysiques ont été réalisées. L'analyse de ces données est en cours.





Volet Q : qualité de l'eau

OBJECTIF Q1 : Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de bassin

En phase d'élaboration du Contrat, il a été constaté que les données disponibles en matière de qualité de l'eau étaient hétérogènes, incomplètes et parfois anciennes. Si elles permettent de cibler les principaux points noirs, elles ne sont pas suffisantes pour évaluer l'efficacité des actions du Contrat de bassin. Il a donc été prévu dès le démarrage du Contrat de réaliser un état initial et de mettre en place un observatoire du suivi de la qualité de l'eau, qui est opérationnel depuis 2020.

Le programme scientifique de suivi du lac d'Annecy sera bien entendu poursuivi et les résultats intégrés à l'observatoire construit à l'échelle du bassin versant Fier & Lac.

Une réflexion spécifique a été menée en 2019 sur le thème des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) et la possibilité de mettre en place un suivi de leur impact sur le milieu, notamment au niveau du bassin versant du lac.

Q1-1 : Poursuite du suivi de la qualité des eaux du lac d'Annecy (SILA*)

La qualité du lac d'Annecy est suivie annuellement par le SILA* depuis 1966 en partenariat avec l'INRAE* de Thonon-les-Bains (CARTELE*) qui assure les prélèvements et les analyses. Le suivi s'est densifié au fil du temps et s'appuie aujourd'hui sur des paramètres physico-chimiques, piscicoles et hydro-biologiques (phyto-plancton, zoo-plancton et macrobenthos). Il vient compléter le suivi du plan d'eau réalisé tous les 6 ans dans le cadre du réseau de contrôle et de surveillance (RCS*) de la DCE*.

Une convention de partenariat entre le SILA* et l'INRA* a été signée pour la période 2018-2021. Une nouvelle convention a été signée fin 2021 pour la

1 signataire engagé

0 démarche préalable

2 opérations en cours

2 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 78 %

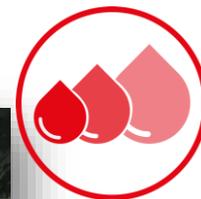
Montant des subventions accordées

- CD74 : 223 479 €

- AERMC : 366 923 €

Q1





Q1-1 : Observatoire de la qualité des eaux sur le territoire du Contrat de bassin (SILA*)

L'observatoire pluriannuel (2020-2022) de suivi de la qualité des cours d'eau, conçu en 2019, est opérationnel depuis le printemps 2020. Il s'agit d'un suivi tout compartiment (physico-chimique et biologique), dont les 17 stations ont été positionnées de façon complémentaire avec les réseaux existants (Agence de l'eau, FDPPMA74*, OFB*).

Les résultats permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre du Contrat de bassin, d'améliorer la mise en œuvre du monitoring et de proposer de nouvelles pistes d'actions pour préserver la qualité des eaux.

En 2022, les élus du SILA ont validé la poursuite de l'Observatoire sur la période 2023-2025.



Remise à l'eau des poissons inventoriés – Morge ©SILA*



Prélèvements sur la Bormette ©SILA*

OBJECTIF Q2 : Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine

La réduction des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) constitue l'un des axes majeurs du volet Q du Contrat. Cette priorité se justifie au regard de l'impact potentiellement très important de ces rejets sur la qualité des milieux et de la très faible prise en compte de cette problématique dans la gestion actuelle des eaux pluviales. Un programme d'actions est prévu sur toute la durée du Contrat, sous pilotage et (co)maitrise d'ouvrage du SILA*. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les résultats du Schéma général d'assainissement (cf opération Q5-1), dont l'élaboration a pris fin en 2019 pour le volet eaux usées et s'est poursuivi en 2020 pour le volet eaux pluviales.

Trois axes de travail ont été retenus :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine et l'intégration de la gestion qualitative des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- La mise en œuvre de mesures de gestion et le cas échéant de travaux d'investissement ;
- L'information, la sensibilisation et le développement des échanges entre acteurs et usagers des réseaux d'eaux pluviales.

3 signataires engagés

5 démarches préalables

5 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

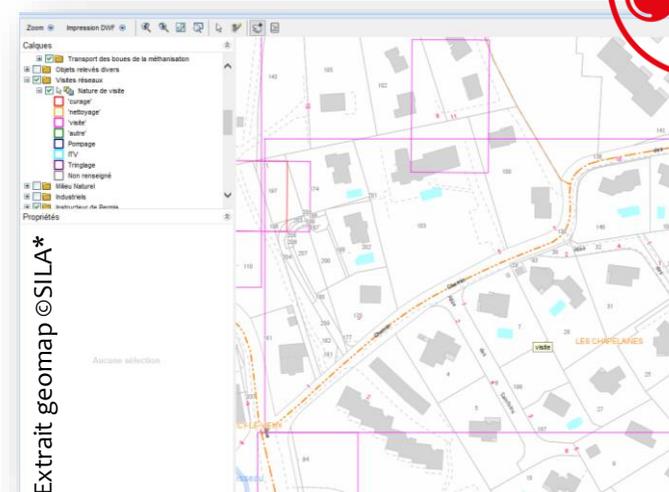
sur 2017-2023 : **57 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 886 200 €

- AERMC : 1 296 279 €

Q2



Q2-2 : Mise en œuvre du diagnostic permanent et de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (SILA*)

La mise en œuvre de la gestion patrimoniale vise à diminuer les entrées d'eaux parasites, diminuer les volumes envoyés sur SILOE et les rejets liés aux déversoirs d'orage, optimiser la durée de vie du patrimoine et diminuer les consommations énergétiques.

Le SILA* s'est doté depuis plusieurs années des moyens humains et matériels nécessaires. Les données du SGA* ont été intégrées, ce qui a permis de compléter le dispositif et de disposer d'un état initial complet et détaillé du réseau. L'objectif est de déboucher à terme sur un outil d'aide à la décision performant et fiable en vue de la programmation des interventions.

En 2022, des inspections télévisées ont été réalisées sur environ 19 km de réseau.



Q2-3 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation auprès des usagers du réseau d'eaux pluviales (Grand Annecy)

Le Grand Annecy a mis en œuvre en 2022 une action visant à sensibiliser les usagers des réseaux d'eaux pluviales à la préservation de la qualité des milieux aquatiques. L'opération consiste à apposer des macarons « Ici commence le lac » sur les grilles d'eaux pluviales, afin que les habitants et les touristes fassent le lien entre la captation des eaux pluviales au niveau des grilles et leur restitution au milieu naturel (cours d'eau et lac d'Annecy). L'objectif de cette action est de réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine.

En 2022, 175 macarons sont en cours d'installation devant les grilles d'eaux pluviales dans les communes riveraines du lac.



Q2-9 : Exemplarité des collectivités : déconnexion des EPU* sur le ou les sites du SILA (SILA*)

Cette opération vise à étudier la déconnexion des surfaces imperméables du siège du SILA*, selon les principes actés dans le nouveau schéma général d'assainissement pour les eaux pluviales urbaines. Les travaux permettront à terme de favoriser l'infiltration des eaux, en utilisant les espaces verts disponibles.

L'étude a démarré en 2021, complétée en fin d'année par des tests d'infiltration. En 2022, l'action s'est poursuivie, et le programme de travaux a été défini ; les premiers travaux auront lieu en 2023.



OBJECTIF Q3 : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

Le Contrat de bassin a fait de la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses l'une de ses priorités compte tenu de leur présence avérée dans le milieu, particulièrement au niveau de l'agglomération annécienne (Isernon, nant de Calvi, Herbe, Fier).

Dans ce contexte, le Contrat soutient toutes les démarches visant à réduire l'utilisation (agricole et non agricole) des pesticides. La réglementation a beaucoup évolué ces dernières années avec l'interdiction de leur utilisation pour la gestion des espaces publics mais aussi auprès des particuliers. La mise en œuvre au quotidien de ces principes est cependant parfois difficile.

Les actions ciblées dans le Contrat (phase 2) consistent à renforcer la sensibilisation du grand public tout en continuant l'accompagnement technique auprès des collectivités.

Q3-1 : Sensibilisation du grand public à la question du « zéro pesticide » (SILA*)

Le SILA a missionné l'association France Nature Environnement pour travailler sur la sensibilisation des jardiniers amateurs à la thématique du « zéro pesticide ». Plusieurs manifestations ont été programmées en 2022 :

- lors de la journée « village développement durable » à Rumilly, le 24 septembre 2022;
- à la MJC des Romains à Annecy le 16 novembre 2022, pour les 4-6 ans ;
- au jardin partagé des Romains à Annecy le 16 novembre 2022, pour les 8-10 ans ;
- au jardin partagé des Romains à Annecy le 26 novembre 2022, pour le grand public.

Environ 130 personnes sensibilisées (enfants de 4 à 10 ans, adultes et grand public), sur 4 animations.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

0 opération en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **50 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 8 832 €

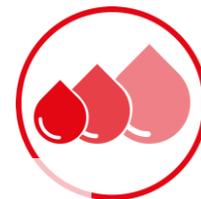
- AERMC : 0 €

Q3



objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE



OBJECTIF Q4 : poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale

Si de nombreux points noirs sont aujourd'hui résorbés, le diagnostic réalisé en phase d'élaboration du Contrat de bassin met encore en évidence des rejets d'origine industrielle et artisanale fortement impactant pour le milieu, ainsi que des apports polluants plus diffus, issus de pratiques « sauvages » ou de rejets accidentels.

La principale action liée à l'objectif Q4 consiste à lancer une opération collective auprès des industriels et des artisans afin de réduire les émissions de substances polluantes vers le milieu naturel et dans les réseaux d'assainissement. Il s'agit de sensibiliser les acteurs économiques puis d'accompagner les entreprises volontaires pour réaliser des travaux au sein de leur établissement.

La première opération collective, menée par le SILA* jusqu'en décembre 2018, a concerné prioritairement les zones d'activités des Césardes, d'Altais et de Vovray (commune nouvelle d'Annecy et Chavanod). Elle s'est poursuivie en 2019 dans un cadre transitoire, avant le lancement officiel d'une nouvelle opération collective en 2020, cette fois sur tout le territoire de compétence « assainissement » du SILA.

Q4-1 : Opération collective de réduction des émissions de substances polluantes « Soyons Fier » : diagnostics (SILA*)

L'opération collective « Soyons Fier » a été lancée officiellement par le SILA* le 15 septembre 2017 sur les ZA des Césardes, de Vovray et d'Altais (agglomération annécienne).

La seconde opération collective a débuté le 1^{er} janvier 2020, avec un élargissement du territoire d'action à tout le périmètre assainissement du SILA*.

Pour cette deuxième année, l'équipe en charge des diagnostics au sein du SILA* a partagé son effort entre les collectivités (diagnostic au sein des services techniques) et les entreprises privées.

En 2022, les services du SILA ont pu mener à bien 43 diagnostics, dont 7 au sein de collectivités. De plus, 10 diagnostics sont en cours de finalisation, dont 3 au sein de collectivités.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

5 opérations en cours

5 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : **33 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 14 400 €

- AERMC : 464 315 €

Q4



Traçage d'un réseau à la fluorescéine ©SILA*



Contrôle réseau ©SILA*

Q4-1 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration (entreprises)

Suite aux diagnostics réalisés par le SILA dans le cadre de « Soyons Fier », 13 établissements ont réalisé des travaux de mise en conformité en 2022, pour un montant d'environ 170 000 €.

Ceux qui le souhaitent sont accompagnés par le SILA* pour pouvoir bénéficier d'un co-financement de l'AERMC*.

Q4-1 : Communication (SILA*)

De premières actions de communication ont été lancées : plaquette de présentation de l'opération collective, kakemono destiné aux expositions temporaires. En 2022, une brochure concernant le secteur automobile a été élaborée par le SILA.

OPÉRATION COLLECTIVE « SOYONS FIER! »
Industriels et artisans se mobilisent pour limiter les rejets polluants vers le milieu naturel

Par manque de connaissances ou du fait de mauvaises pratiques, des entreprises et des professionnels peuvent rejeter des produits toxiques dans le milieu naturel. Ces rejets altèrent la qualité des eaux et menacent l'environnement.
« SOYONS FIER ! » est un programme ambitieux porté par le SILA qui propose un accompagnement technique et financier des entreprises pour réduire les rejets de substances polluantes.

Les travaux réalisés par les entreprises dans le cadre de l'Opération collective peuvent être cofinancés par l'Agence de l'eau

Un diagnostic gratuit réalisé par les agents du SILA

- Evaluation des effets de l'activité de l'entreprise
- Identification des pratiques ou des dispositifs à risque
- Vérification des réseaux (raccordement correct)

Une aide pour l'obtention de financements

- Aide au montage des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau
- Mise en relation avec les réseaux professionnels agréés

Un accompagnement vers des solutions concrètes

- Conseils techniques
- Proposition de scénarios de travaux

« SOYONS FIER ! »

MAUVAISES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES

Un suivi régulier de la qualité des cours d'eau permettra d'juger des effets positifs des actions engagées.

CONTRAT DE BASSIN Fier & Lac d'Anney



OBJECTIF Q5 : Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole

En matière d'assainissement, de gros efforts ont été effectués par les collectivités et le traitement des rejets tend à devenir globalement satisfaisant. Il existe cependant encore des points noirs, avec des problèmes ponctuels de pollution d'origine domestique. Par ailleurs, le niveau de connaissance du fonctionnement et des performances du réseau de collecte est hétérogène au niveau du bassin versant. Le SILA*, seule collectivité porteuse d'actions inscrites au Contrat de bassin sur ces sujets, a lancé plusieurs opérations prévues au Contrat de bassin.

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, la situation est plus ou moins similaire : la majorité des problèmes de rejets a été traitée. Il subsiste néanmoins localement des apports polluants provenant de petits élevages et ateliers fermiers.

Q5-1 : Elaboration du Schéma général d'assainissement – SGA* (SILA*)

Le SGA* porte sur les eaux usées et, élément novateur, SUR LES EAUX PLUVIALES. Cette thématique, autrefois traitée au niveau communal, est pour la 1^{ère} fois envisagée de façon globale sur tout le territoire de compétence « assainissement » du SILA*. Son élaboration a débuté fin 2017 et s'est terminée fin 2019.

Le SGA* contribue notamment à améliorer la connaissance des réseaux, diminuer les eaux parasites, diminuer les rejets d'eaux usées au milieu naturel et diminuer les rejets polluants via les systèmes de collecte pluviaux.

Le zonage, approuvé en septembre 2019, est en cours d'intégration aux plans locaux d'urbanisme dont il constitue les annexes sanitaires.

Le travail d'appui des services « urbanisme » au volet eaux pluviales s'est poursuivi en 2022.

2 signataires engagés

3 démarches préalables

1 opération en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : **60 %**

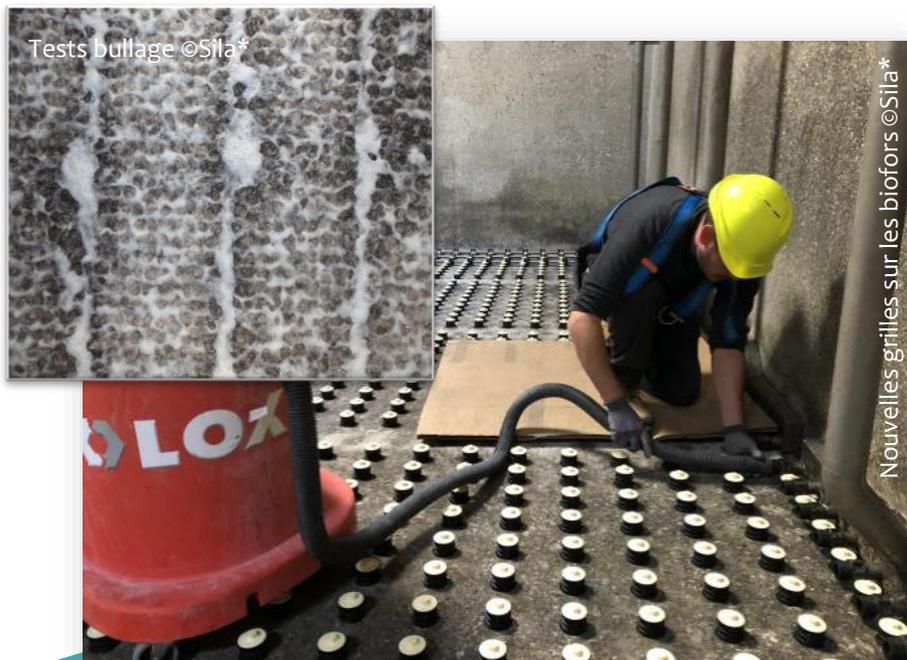
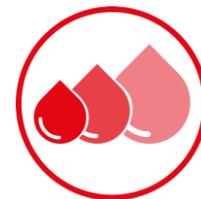
Montant des subventions accordées

- CD74 : 464 726 €

- AERMC : 1 513 460 €

Q5





Q5-1 : Opérations groupées de réhabilitation des installations d'Assainissement non collectif – ANC* (SILA*)

L'objectif de ces opérations est de réduire ponctuellement les rejets aux milieux récepteurs des installations autonomes d'assainissement préalablement diagnostiquées comme à risque. Une première phase d'étude, accompagnée par le SILA*, débouche sur des propositions de travaux.

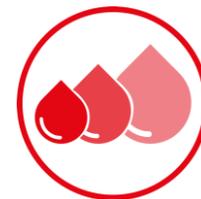
Cette action, menée depuis plusieurs années par le SILA*, a pris fin en 2019 (elle n'est plus accompagnée financièrement par l'AERMC* dans le cadre de son 11^e programme). De nombreuses relances ont été faites auprès des particuliers afin de les inciter à bénéficier des derniers programmes de subvention. Un accent tout particulier a été mis sur le sous-bassin de la Fillière.

Ces relances ont porté leurs fruits, avec de nombreux propriétaires intéressés et un calendrier de chantier qui s'est poursuivi sur l'année 2022.

Q5-1 : UDEP* SILOE : Rénovation des biofiltres et renforcement du traitement du phosphore (SILA*)

Pour maintenir les capacités de traitement de SILOE et donc la qualité des eaux déversées dans le Fier après épuration, il est nécessaire d'engager des travaux : remise à niveau de l'ensemble des biofiltres et renforcement du traitement du phosphore. Les travaux ont démarré en 2017 et se sont terminés en 2022.





OBJECTIF Q6 : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable

Le Contrat de bassin soutient les démarches des collectivités visant à protéger la ressource en eau et à reconquérir sa qualité.

Un focus est tout particulièrement mis sur les captages prioritaires identifiés par le SDAGE* au titre du Grenelle, au niveau de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (captages de Sous-Chemiguet et de Saint-Eusèbe Palaisu). Les actions de protection ont débuté dès 2017.

Q6-1 : Reconquérir la qualité de l'eau sur les deux captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu (CCRTS*)

Un premier programme d'actions a été lancé dès 2011 sur le captage de **Sous-Chemiguet** : définition de l'AAC*, adaptation des pratiques agricoles et mise aux normes d'un bâtiment d'élevage. Les résultats ont répondu aux objectifs, avec un respect des normes de potabilité depuis 2012. La CC Rumilly Terre de Savoie* souhaite pérenniser les efforts entrepris via la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'AAC* et la mise en place de baux environnementaux.

Pour le captage de **Saint-Eusèbe**, la CC Rumilly Terre de Savoie* a missionné en 2018 la société TERACTEM en tant qu'AMO*. L'étude hydrologique, qui a permis de déterminer l'AAC*, est finalisée depuis juin 2019. La chambre d'agriculture mène un diagnostic pour identifier les pratiques agricoles au niveau de l'AAC* et déterminer les évolutions envisageables. Par ailleurs, la mission d'AMO se poursuit avec la définition d'un programme d'actions. Fin 2021, un projet d'arrêté préfectoral définissant le périmètre de l'AAC* a été mis en consultation.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

4 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 7 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 3 520 €

- AERMC : 22 750 €

Q6

Périmètre de protection et aire d'alimentation des captages de Palaisu.





Volet R : ressources en eau

OBJECTIF R1: Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau

Le Contrat prévoit dès son démarrage (2017-2019) la définition d'une stratégie d'instrumentation des cours d'eau, pour une mise en œuvre dans sa seconde phase opérationnelle (2020-2023). Le diagnostic met en effet en évidence le besoin de données sur l'hydrométrie en période d'étiage. Le réseau de données disponibles et le maillage des stations de suivi ne sont pas suffisants pour caractériser précisément le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, et tout particulièrement ceux pré-identifiés comme à enjeux.

L'étude de stratégie finalisée en 2019 a permis aux élus du territoire de se positionner sur un scénario d'équipement de nouvelles stations de mesures des débits des cours d'eau. Leur mise en place, courant 2021, permettra d'envisager sereinement le démarrage d'études quantitatives sur les territoires identifiés comme à enjeux.

R1-1 : Fiabilisation des courbes de tarage des stations de mesure existantes (DREAL*)

Cette action est mentionnée pour mémoire dans le Contrat de bassin. Elle est en effet engagée à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes depuis 2017 par la DREAL*. L'objectif est de réaliser chaque année 6 jaugeages par station (jusqu'à 12 pour certaines stations ayant évolué suite à des travaux ou subissant un fort transit sédimentaire). Ce dispositif permet de garantir la qualité des données des stations exploitées. Les stations du bassin du lac sont concernées par cette démarche.

2 signataires engagés

1 démarche préalable

2 opérations en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **62 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 172 200 €

- AERMC : 141 888 €

R1





R1-1: Installation d'un réseau hydrométrique complémentaire (SILA*)

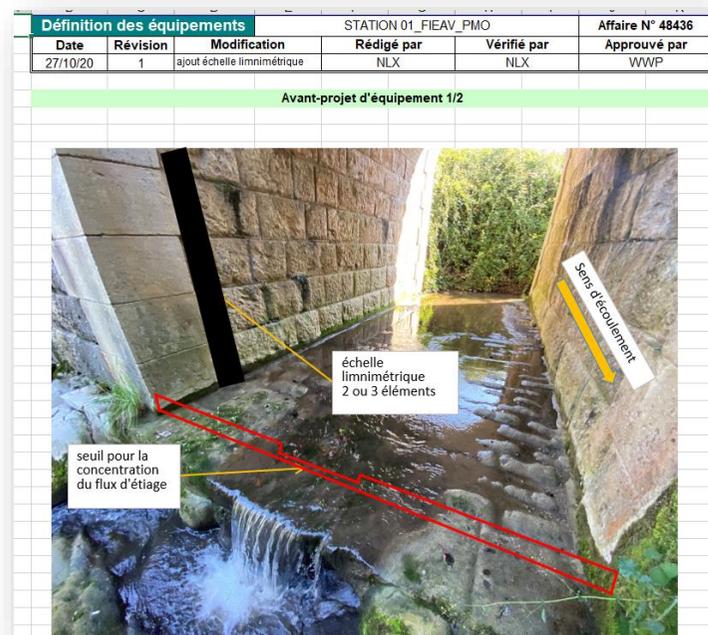
L'étude intitulée « stratégie de connaissance (instrumentation hydrométrique) et de gestion quantitative des cours d'eau sur le bassin versant Fier & lac d'Annecy », finalisée en octobre 2019, a permis de valider avec les élus du territoire un scénario ambitieux de création d'un réseau complémentaire de mesure des débits des cours d'eau, centré sur l'étiage. 15 sites ont été identifiés (scénario maximaliste).

La mise en place de 10 stations pérennes a été validée en phase AVP* par les élus du territoire le 16 novembre 2020, en Commission Grand Cycle de l'Eau du SILA.

La mission de maîtrise d'œuvre et la phase travaux, lancés en 2021, se sont poursuivies en 2022.

Cinq stations hydrométriques ont été réalisées en 2021 et quatre en 2022. Le SILA a en charge l'exploitation des 5 premières stations depuis mi-décembre 2022.

Les données collectées permettront notamment de lancer des études quantitatives sur les bassins versants prioritaires.



Projet d'équipement sur la Petite Morge
©SETEC-Hydratec





OBJECTIF R2 : Partager la ressource et mettre en œuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource

Certains secteurs du territoire ont été identifiés dans le Contrat de bassin (études réalisées en Phase préalable) comme faisant l'objet d'une faible hydrologie (c'est-à-dire que les cours d'eau peuvent subir annuellement ou épisodiquement des étiages marqués voir des assecs sur tout ou partie de leur linéaire).

Un travail complémentaire a été mené dans le cadre de l'étude « Stratégie de connaissance (instrumentation hydrométrique) et de gestion quantitative des cours d'eau sur le territoire du contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy » menée en 2018-2019. La localisation des zones à enjeux hydrologiques a été croisée avec celle des usages anthropiques pouvant faire l'objet d'actions concrètes pour améliorer les bilans besoins / ressources.

Cette analyse permet de faire ressortir les secteurs pour lesquels un travail sur le bilan ressources / besoins s'avère nécessaire : réalisation proposée d'études quantitatives.

1 signataires engagé

1 démarche préalable

0 opération en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 0 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

R2

R2-1 : Etudes quantitatives de bassins versants à enjeux : bilan ressources / usages et définition des éventuelles mesures de gestion sur la base de débits d'objectifs (SILA*)

L'étude « Stratégie de connaissance (instrumentation hydrométrique) et de gestion quantitative des cours d'eau sur le territoire du contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy », menée en 2018-2019 par le SILA, a permis d'identifier de potentiels déséquilibres quantitatifs sur plusieurs secteurs du bassin versant Fier & lac : les sous-bassins versants du Fier amont, de la Fillière et de l'Eau morte.

Dans le SDAGE 2022-2027, le bassin Fier & Lac d'Annecy est identifié comme « sous bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état » (carte 7B).

Face à ces constats, des études « volumes prélevables » vont être lancées en 2023 par le SILA sur les secteurs prioritaires.

Dans ce cadre, les élus de la Commission Grand cycle de l'eau du SILA se sont réunis en décembre 2022 pour valider la méthodologie de mise en œuvre de cette action.



OBJECTIF R3: Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy se fixe comme objectif de soutenir les actions portées par les collectivités compétentes visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des populations, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le Grand Annecy s'investit tout particulièrement sur cette thématique, notamment par le biais d'une étude spécifique sur la ressource en eau du lac. Cette dernière permettra de consolider la connaissance des prélèvements et des besoins et d'élaborer une stratégie d'usages, dans un contexte de changement climatique.

R3-1 : Etude spécifique de la ressource "lac d'Annecy" en vue de la mise à jour du schéma directeur AEP* (Grand Annecy)

Il s'agit de consolider la connaissance des prélèvements réalisés dans le lac d'Annecy et des besoins à satisfaire de manière prospective et tendancielle. Cette étude permettra d'élaborer une stratégie d'usage concertée qui prendra en compte des hypothèses d'impact du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant du lac.

Les résultats ont vocation à intégrer le schéma directeur AEP* de Grand Annecy.

Après avoir partagé le cahier des charges avec les différents partenaires concernés, l'étude a été attribuée en septembre 2022. La réunion de lancement s'est tenue en novembre 2022.

1 signataires engagé

2 démarches préalables

1 opération en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **30 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 60 000 €

- AERMC : 201 475 €

R3





OBJECTIF R4 : Poursuivre les démarches d'économie d'eau

L'urbanisation croissante sur le territoire et les épisodes de sécheresse de plus en plus intenses constatés dans un contexte de changement climatique impliquent une utilisation plus raisonnée de la ressource.

Conformément au SDAGE*, le Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy soutient toutes les démarches entreprises par les collectivités compétentes pour économiser l'eau.

Il peut s'agir de travaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion patrimoniale des réseaux, mais également d'actions de communication.

R4-1 : Gestion patrimoniale des réseaux AEP* (Grand Annecy)

Les travaux relatifs à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable font partie du quotidien des services de la Direction eau potable de Grand Annecy, pour un budget annuel de 5 à 7 millions d'euros.

En 2021 et 2022, Grand Annecy se fait accompagner d'un prestataire afin de définir une priorisation des conduites à renouveler sur les prochaines années.

R4-1 : Lien entre les forages d'Argonay et de Villaz pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Villaz (Grand Annecy)

Grand Annecy a lancé une étude en 2021. Le marché de travaux a ensuite été attribué en juillet 2022 pour un montant de 320 000 €. Le démarrage des travaux est prévu fin 2022, pour une réception durant le premier semestre 2023.

R4-1 : Sensibilisation du grand public sur le thème des économies d'eau (Grand Annecy)

Une exposition sur le thème des économies d'eau a été conçue en 2019 par Grand Annecy en collaboration avec le CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle) La Turbine. Destinée au grand public, elle est principalement positionnée sur le site des Espagnoux.



1 signataire engagé

0 démarche préalable

3 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 22 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

R4



Volet V : valorisation

OBJECTIF V1 : Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels

Le bassin versant est riche de son patrimoine lié à l'eau en général et aux milieux aquatiques en particulier : le lac d'Annecy et ses milieux humides remarquables associés (marais de la Cluse du lac) ainsi que des parcours récréatifs, sportifs et touristiques reconnus comme la Plaine du Fier ou les Gorges du Fier. Le Contrat de bassin soutient les projets de valorisation du patrimoine lié à l'eau dans la mesure où ils sont de nature à préserver les milieux naturels et de préférence lorsqu'ils s'intègrent dans un plan de gestion global du site. Deux actions principales ont été retenues :

- La valorisation de la Plaine du Fier, portée par le Département et la CCVT*, qui s'inscrit dans le plan de gestion global du site.
- L'hydroélectricité, qui constitue un usage majeur sur le Fier à l'aval de l'agglomération d'Annecy : visite d'aménagements hydroélectriques à destination du grand public.

V1-1 : Valoriser le patrimoine naturel de la plaine du Fier (CCVT* et Département)

La CCVT* et le Département ont lancé à l'automne 2017 une mission de MOE* afin de travailler concrètement sur l'accueil du public au niveau de la Plaine du Fier (de la Balme-de-Thuy à Dingy) : construction de portes d'entrées du site, aménagement de sentiers de découverte, travail sur l'interprétation... L'année 2018 a été consacrée au montage du projet. Les travaux d'aménagement des sentiers ont démarré à l'été 2019 et se sont poursuivis en 2020 et 2021. La réalisation des portes d'entrée, plus complexe, est décalée à 2023.

Cette opération inclut la création d'une nouvelle passerelle piétonne au niveau du Pont de Morette (travaux lancés par le Département en 2020 et finalisés en 2021).

2 signataires engagés

0 démarche préalable

4 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 13 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 216 000 €

- AERMC : 0 €

V1



Plaine du Fier © Département



V1-1: Valoriser le patrimoine hydroélectrique (EDF*, CPIE-BG*, SILA*)

EDF* poursuit son action de sensibilisation sur le terrain avec les hydroguides, qui vont chaque été à la rencontre du public sur les rives du Fier. Chaque année, environ 4 000 personnes sont abordées. Près de la moitié d'entre elles ignorent les risques liés au fonctionnement des aménagements hydroélectriques sur les cours d'eau. L'action des hydroguides s'avère donc toujours aussi pertinente. Les accidents de personnes dans le Fier, même s'ils ne sont pas liés au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, rappellent l'importance de cette sensibilisation.

En parallèle en 2022, EDF* a réalisé 3 animations : le 29 novembre auprès d'une classe de lycée puis d'une classe de l'ISETA de Chavanod et le 30 novembre auprès du grand public (habitants de la région).



Visite du barrage de Chavaroché © EDF*



Hydroguides © EDF*



Visite de la centrale de Chavaroché © EDF*



OBJECTIF V3 : Sensibiliser le grand public

Le plan de sensibilisation mené en phase d'élaboration du Contrat a permis de déterminer les actions inscrites initialement dans le programme du Contrat. Le choix a été fait de ne pas construire de volet « sensibilisation, valorisation » étoffé mais plutôt d'intégrer les actions identifiées au sein des volets opérationnels (« milieux aquatiques » et « qualité » notamment).

A l'issue de la Phase 1 du Contrat, il a été constaté le faible démarrage de ces actions de sensibilisation. Il a ainsi paru nécessaire de compléter le volet « valorisation » pour la phase 2, avec des opérations qui paraissent mieux en phase avec les attentes du territoire.

V3-1 : Sensibilisation des enfants sur le temps scolaire via l'outil « sentinelles » (SILA*)

En 2021, le SILA a élaboré en collaboration avec l'éducation nationale un kit de 8 séances dédié au temps scolaire, sur différents thèmes liés à la gestion des milieux aquatiques : zones humides, cours d'eau, lac...

En 2022, ce kit a été testé auprès d'enseignants d'écoles du bassin versant. Depuis septembre 2022, deux kits sont disponibles et déployés dans différentes classes du bassin versant. Les réservations sont complètes pour l'année scolaire 2022-2023.

2 signataires engagés

0 démarche préalable

2 opérations en cours

2 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

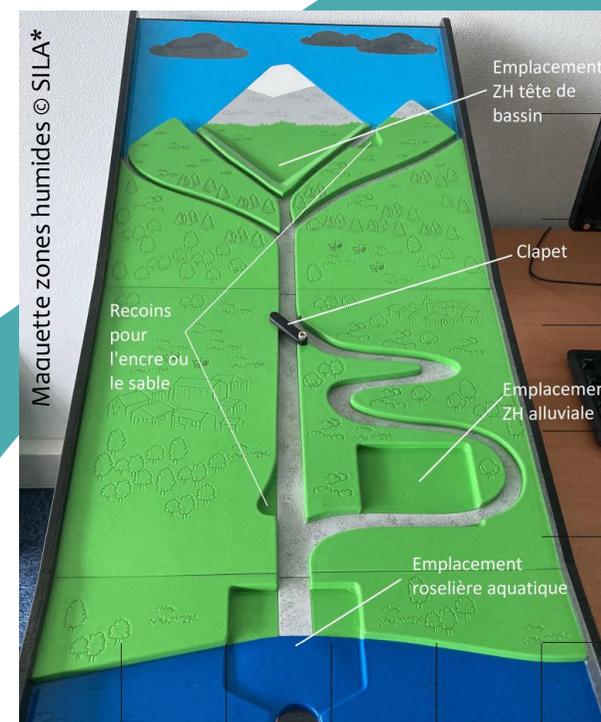
sur 2017-2023 : **58 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 18 120 €

- AERMC : 10 500 €

V3





V3-1: Visites guidées grand public sur les cours d'eau (SILA*)

En 2022, cette opération a été reconduite. Cinq visites guidées le long des cours d'eau du territoire ont été proposées au grand public entre juillet et octobre : la Fillière à Groisy (dans le cadre de la fête de la Science), le Fier à Thônes et Annecy, la Glière à Faverges-Seythenex et le Fier à Vallières-sur-Fier.

La rivière est un monde à part, souvent mal connu du public. Il est proposé une balade d'une durée de 2h environ, sur un sentier facilement accessible au bord du cours d'eau. Des ateliers thématiques sont animés par un accompagnateur : analyse de la qualité de l'eau, découverte des arbres et des arbustes de la rive, des oiseaux, des « petites bêtes » de la rivière...



V3-1: Faire vivre les outils de communication disponibles et participer à des manifestations (SILA*)

En 2022, le SILA a participé aux rencontres de l'eau en septembre 2022 (organisé par le Grand Annecy), ainsi qu'à la fête de la science (visites de SILOE et visite guidée de la Fillière à Groisy).





Volet G : gouvernance et suivi

OBJECTIF G1: Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences

Le SILA* assure, en tant que structure porteuse, l'animation de la mise en œuvre du Contrat de bassin à l'échelle du bassin versant Fier & Lac.

Afin de poursuivre l'organisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau, le Contrat de bassin accompagne les collectivités qui souhaitent réaliser des études de structuration des compétences GEMAPI* ainsi que Eau et Assainissement.

Une stratégie d'organisation territoriale a été validée en 2019 par les élus du bassin versant Fier & Lac d'Annecy pour l'exercice des compétences du Grand cycle de l'eau : à horizon du 1er janvier 2022, il est envisagé que le SILA* exerce l'entière responsabilité de la compétence GEMAPI* et certaines missions du « Hors-GEMAPI* », en vue d'une structuration de type EPAGE*.

G1-1 : Accompagnement à l'évolution des statuts du SILA en vue d'une structuration de type EPAGE* (SILA*)

Une stratégie d'organisation territoriale a été actée en 2019 par les élus du bassin versant Fier & Lac d'Annecy pour l'exercice de la compétence « Grand cycle de l'eau ». Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA exerce l'entière responsabilité de la compétence GEMAPI et certaines missions du « Hors-GEMAPI ». Pour ce travail spécifique sur l'élaboration et la rédaction des nouveaux statuts, ainsi que pour l'élaboration du dossier de demande de reconnaissance EPAGE, le SILA a sollicité l'appui juridique de cabinets spécialisés. Les élus du SILA ont délibéré en décembre 2022, pour autoriser le dépôt du dossier de reconnaissance « EPAGE ».

G1-1 : Mission d'animation : 1 ETP pour des actions liées à la gestion des eaux pluviales urbaines (Grand Annecy)

Une nouvelle chargée de mission eaux pluviales urbaines a rejoint les services du Grand Annecy en juillet 2021. La chargée de mission réalisera notamment les missions suivantes :

- accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales (aide financière pour désimperméabilisation Lycée Baudelaire);
- impulsion, pilotage et suivi de la stratégie de déconnexion/désimperméabilisation de l'existant ;
- conduite de l'étude des travaux de réutilisation/valorisation des eaux pluviales sur le patrimoine public.

2 signataires engagés

0 démarche préalable

4 opérations en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 100 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 279 000 €

G1



OBJECTIF G3 : Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat

Afin d'animer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Contrat, le SILA* dispose d'une cellule d'animation et d'ingénierie. Cette équipe pluridisciplinaire a pour mission d'animer et de coordonner toutes les actions inscrites au Contrat et de mettre en œuvre les actions thématiques sous maîtrise d'ouvrage du SILA*.

Des opérations de communication et de sensibilisation générale des partenaires et du grand public sont également menées.

Enfin, un groupe d'échanges avec les agriculteurs du territoire était prévu en Phase 1, afin de présenter les actions du Contrat entrant en interaction avec le monde agricole, d'anticiper les phases de concertation locales pour la mise en œuvre de certaines actions, et de façon plus générale d'échanger autour des enjeux croisés « eau et agriculture ». La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc n'a pas été en mesure de se mobiliser (moyens humains) et ce groupe de travail a été reporté à un contrat ultérieur.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

4 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 90 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 76 797 €

- AERMC : 774 080 €

G3

G3-1 : Création et suivi du tableau de bord des actions du Contrat (SILA*)

Le tableau de bord a été créé et est régulièrement mis à jour par l'animatrice du Contrat de bassin, en fonction des échanges qu'elle peut avoir avec les différents maîtres d'ouvrage d'actions.

G3-2 : Assistance administrative, comptable, appui à la communication (SILA*)

Il s'agit d'un appui à l'équipe d'animation et d'ingénierie en charge du Contrat de bassin, assuré en interne par le personnel du SILA*.

G3-2 : Recrutement de l'équipe d'animation du Contrat de bassin (SILA*)

L'équipe d'animation est la suivante :

- Directeur environnement et grand cycle de l'eau
- Responsable du service milieux naturels et sensibilisation
- Responsable du service rivières et grand cycle de l'eau et animatrice du Contrat
 - o Chargée de mission ingénierie milieux aquatiques
 - o Chargé de projet et de travaux GEMAPI
 - o Chargée de mission qualité et ressource en eau
- Chargés de mission « opération collective »



G3-2 : Communication et sensibilisation complémentaires autour du Contrat de bassin (SILA*)

De nombreuses actions ont été lancées dès 2017 et continuent en 2022 à jouer un rôle important dans la communication générale autour du Contrat et de ses actions :

- Création d'un **logo**.
- Edition d'une **plaquette générale de présentation du Contrat**, largement diffusée auprès des porteurs de projet et utilisée également ponctuellement pour le grand public ou les scolaires.
- Ajout d'un volet « Contrat de bassin » sur le **site internet** du SILA*, avec chaque année de nouveaux documents mis en ligne.
- Actualités régulières sur le site internet du SILA* et sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne la communication interne, auprès des porteurs de projet et des membres du Comité de bassin :

- Un **guide à l'usage des porteurs de projet pour la mise en œuvre des actions du Contrat de bassin** a été rédigé. Il est destiné à clarifier les rôles de chacun et à apporter un appui technique pour le montage des dossiers de demande de subvention. Ce guide a vocation à évoluer dans le temps, pour prendre en compte d'éventuelles nouvelles demandes des financeurs ou des dossiers particuliers.
- Des **actualités** concernant l'avancement de certaines actions du Contrat sont envoyées par mail aux membres du Comité de bassin (nouveaux documents disponibles, dates d'évènement à venir).

SOYEZ ÉCO-CITOYENS



TOUR DU LAC À VÉLO ET À PIED



ciblés, qui sont choisis en fonction de leur niveau d'envasement et de leurs impacts sur les cours d'eau et les milieux humides. La stratégie se traduit par des actions orientées autour de 2 grands leviers : changer les pratiques locales et ériger les plantes invasives.

Concrètement, il s'agit de :

- Poursuivre l'inventaire des PEE sur les secteurs encore mal connus.
- Réaliser des opérations de déterrage précoce sur les secteurs faisant l'objet d'un début de colonisation.
- Plutôt que de généraliser les lourds travaux de lutte avec une efficacité incertaine, travailler à contenir les PEE et à réduire au maximum leur dispersion pour éviter la colonisation de nouveaux sites.
- Communiquer, sensibiliser et former tant les professionnels que les particuliers : les inciter à modifier leurs pratiques pour limiter l'introduction ou la dissémination de plantes invasives.
- Assurer un suivi et une veille pour détecter de façon précoce l'installation de nouvelles plantes et intervenir rapidement.



Déterrage précoce arbre à papillon (Buddleia)
© SILA

Les principales espèces présentes sur le territoire Fier & Lac d'Anney sont la buddleia, la renouée du Japon, le solidage, l'impatience et la balsamine.

Les documents attachés

 **Brochure sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes - version particuliers**
Document PDF - 2,4 Mo
Publié le 21 juin 2021

 **Brochure sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes - version professionnels**
Document PDF - 3,2 Mo
Publié le 21 juin 2021

 **Livret espèces : les plantes exotiques envahissantes**
Document PDF - 2,4 Mo
Publié le 21 juin 2021



Yannick PERRIN ©, Bertrand CLAEYSSEN ©, Marie-Eve CHIR ©

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des Terrasses

B.P. 39

74 962 CRAN-GEVRIER cedex

Tél. : 04 50 66 77 77

Courriel : sila@sila.fr

Site internet : www.sila.fr

